Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trente mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 24 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Madame VALET Christine, Madame CAMUS Valérie, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur NAVE Bruno, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Pouvoirs:

Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier a donné pouvoir à Monsieur THERRAULT Georges

Monsieur BALEMBOIS Philippe a donné pouvoir à Monsieur MESSANT Francis

Absent excusé : Monsieur GOBERT Sylvain

Absents: Monsieur VIGNAL Philippe, Madame DOS SANTOS Carole

Secrétaire de séance : Madame PEYRE PRADIER Marlène

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et compte de gestion 2020
- 2) Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 3) Fonds de solidarité logement
- 4) Modification de la composition de la commission "Information"
- 5) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif et compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 et précise que tous les articles et chapitres du compte administratif ont été détaillés lors de la commission finances du 17 mars 2021 :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Chap 011 Charges à caractère général : 253 046,44 € Chap 012 Charges de personnel, frais assimilés : 358 709,57 € Chap 014 Atténuation de produits : 1 851,00 € Chap 65 Autres charges de gestion courante : 306 376,81 €

Chap 66 Charges financières :	5 867,04 €
Chap 67 Charges exceptionnelles:	234 222,24 €
Total des dénenses de fonctionnement :	1 160 073 10 €

1 160 073,10 € <u>i otal des depenses de fo</u>nctionnement :

Section de fonctionnement – Recettes :

Chap 70 Produits services, domaine et vente: 111 753,95 € 801 590,96 € Chap 73 Impôts et taxes: Chap 74 Dotations, subventions: 302 349,38 € Chap 75 Autres produits de gestion courante : 31 458,55 € Chap 76 Produits financiers: 2,50€ 6 391,28 € Chap 77 Produits exceptionnels: Excédent reporté : 1 557 080,40 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 810 627.02 €

> Résultat de fonctionnement : 1 650 553,62 €

Section d'investissement- Dépenses :

Chap 20 Immobilisations incorporelles (sauf opérations): 9 667,00 € Chap 21 Immobilisations corporelles (sauf opérations): 36 965,59 € Chap 15 Opération d'équipement n°15 : 592 345,48 € Chap 16 Opération d'équipement n°16 : 4 104,00 € Т Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves : 81 259,25 € Chap 13 Subventions d'investissement : 18 966,83 € Chap 16 Emprunts et dette assimilées : 30 366,25 € Restes à réaliser : 198 955.00 € _____

Total des dépenses d'investissement : 972 629,40 €

Section d'investissement- Recettes :

Total des recettes d'investissement :

Chap 13 Subventions d'investissement : 208 606,02 € Chap 16 Emprunts et dettes assimilées : 133 333,00 € Chap 10 Dotations, fond divers et réserves : 99 499,08 € Restes à réaliser : 179 753,00 € Excédent reporté : 369 481.84 €

Résultat d'investissement :

990 672,94 €

18 043,54 €

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2020 : **1 668 597,46 €**

Monsieur le Maire se retire de la salle avant le vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 et le compte de gestion du receveur municipal.

2) Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire explique qu'une convention est souscrite depuis 2012 avec la Préfecture pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité

(délibération, arrêtés du maire, actes budgétaires,..) à l'exception des marchés publics. Il porpose de soucrire un avenant pour les intégrer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé à cet effet.

3) Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL par département et des Varreddois en bénéficient.

La cotisation est fixée à 0,30cts d'euros par habitant depuis 2013.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la cotisation au FSL.

4) Modification de la composition de la commission "Information"

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur EIMECKE Jean-Philip, conseiller municipal nouvellement installé, d'intégrer la commission "Information".

Le conseil vote à l'unanimité son intégration au sein de la Commision d'Information.

5) Affaires diverses

* Monsieur THERRAULT souhaite faire le point sur les parcelles cadastrées section D n° 2 et 170 situées en zone IAUa du Plan Local d'Urbanisme et connaître l'orientation du conseil municipal sur ce sujet.

Cette zone est destinée à être urbanisée pour un ensemble groupé de 17 lots (16 lots individuels et 1 lot pour recevoir des logements sociaux).

Il rappelle l'historique du contenu du PLU de 2003 et 2012 pour les 3 zones IAU. L'état actuel du PLU modifié de 2012 concernant la zone IAUa ne soumet pas l'obligation de logements sociaux. Les 6 logements sociaux (30 %) souhaités par la commune dans un souci d'équité entre zones, ne peuvent pas être imposés par le contexte du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est pour l'orientation à 3 logements sociaux (proposition de l'investisseur). Ces derniers seront réalisés en habitat individuel pour s'intégrer dans la perspective des pavillons.

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, demande la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial, au même titre que les deux dernières opérations collectives réalisées sur la commune. Ce PUP sera destiné au financement partiel de l'extension de la mairie.

- * Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de trois nouvelles communes, St-Pierre lès Nemours, Fontenay-Trésigny et Montereau-Fault-Yonne au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)
- * Monsieur le Maire indique qu'un nouvel arrêté préfectoral rend le port du masque obligatoire dans tout le département de Seine et Marne jusqu'au 30 avril 2021.
- * Monsieur MESSANT rappelle qu'en cette période de pandémie, les associations trépignent de pouvoir reprendre leurs activités. Pour le moment, seulement deux ont pu reprendre : >le club de football, en partenariat avec le club de Trilport ; mais les vestiaires du stade restent encore interdits
- >RK Danse met en place des cours en extérieur pour les mineurs, derrière la salle polyvalente.
- * Madame DAOUST annonce qu'à la suite d'un cas Covid positif, la classe de CP est fermée jusqu'au mardi 6 avril 2021. Monsieur DENIS demande s'il est possible dans ce cas, que la Direction de l'école fasse remonter cette information à tous les parents d'élèves, pas

seulement à ceux de la classe de CP. Cette requête sera transmise aux directrices des écoles.

D'autre part, Madame DAOUST annonce une ouverture de classe en élémentaire pour la rentrée 2021-2022, ce qui portera donc le total à 6 classes pour Varreddes et 1 classe à Marcilly. Quatre classes seront maintenues en maternelle.

* Madame DA ROCHA ARAUJO annonce que la chasse aux œufs qui avait été maintenue, sera transformée en distribution de sachets de chocolats dans les classes. La Commission essaie de maintenir plusieurs projets et chaque renoncement est difficile mais inévitable vu la situation sanitaire.

Un projet va voir le jour très prochainement : la mise en place d'une boîte à livres, actuellement décorée par les enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

*Monsieur DENIS prend la parole pour faire part de l'agacement répété de certains administrés envers les personnes qui se garent n'importe comment rue de l'Ourcq, aux abords de l'école aux moments des entrées et sorties des enfants, notamment au niveau du passage surélevé et demande des sanctions.

Monsieur MESSANT Francis rappelle que les passages surélevés sont des passages piétons prioritaires et qu'aucun véhicule ne doit y stationner.

Monsieur le Maire répond qu'il va faire remonter l'information à la Police inter-communale, et annonce que des rappels au civisme seront fait rapidement dans le Raveton, concernant le stationnement mais aussi sur le ramassage des déjections canines, des poubelles laissées sur les trottoirs...etc.

Séance levée à 22 heures 15.